

# Projet centrale solaire villageoise



# Contexte

⇒ La communauté de communes et le Pays Terres de Lorraine se sont engagés dans la démarche territoire à Energie Positive **TEPos** qui vise à réduire les consommations d'énergie et la facture énergétique du territoire et à promouvoir les énergies renouvelables dont l'énergie solaire.

⇒ **Projet de territoire du Pays du Saintois :**

Action « Mettre en place une centrale photovoltaïque citoyenne »

# Définition

Les centrales photovoltaïques citoyennes ou centrales villageoises sont des sociétés (SAS ou SCIC) qui ont pour but de développer les énergies renouvelables sur un territoire de proximité (nécessairement plusieurs communes proches) et qui associent :

- des **citoyens**
- des entreprises locales ...
- des **collectivités locales** qui joue à rôle moteur dans le démarrage du projet



## Origine de la démarche :

Une initiatives des parcs naturels régionaux de la région Rhône Alpes en 2008

# Pourquoi créer une centrale solaire villageoise ?

- Sensibiliser les citoyens aux enjeux climatiques et leur permettre d'agir à leur échelle en produisant des d'énergies renouvelables décentralisées
- Mobiliser l'épargne locale « dormante » au service de la transition énergétique
- Constituer un levier de financement pour démultiplier les projets
- Participer au développement local et favoriser les retombées économiques pour le territoire



# Qui est concerné ?

- Des habitants ont une toiture bien exposée pour l'installation de panneaux solaires photovoltaïques mais pas nécessairement les moyens , le projet d'investir !
- Des habitants n'ont pas une toiture bien exposé et auraient aimé installer des panneaux solaires !
- Des habitants souhaiterait investir dans les énergies renouvelables mais n'ont pas de moyens importants pour investir !
- Des entreprises, des associations ... qui souhaitent promouvoir et investir dans les énergies renouvelables
- Des **collectivités locales**, qui ont un rôle moteur au démarrage du projet

⇒ Une solution commune : **les centrales solaires participatives ou centrales villageoises !**

# Le modèle de centrale solaire villageoise

Citoyens

Autres  
investisseurs

Entreprises  
locales

Collectivités

Actionnaires

Société locale  
« Centrales Villageoises »  
(SAS ou SCIC)

Dividendes

Vente d'énergie

Bail de location  
de toiture

Investit

Nouveaux  
projets

TERRITOIRE



1<sup>ère</sup> tranche

1<sup>ère</sup> Opération photovoltaïque sur un  
groupement de toits publics et/ou privés

2<sup>ème</sup>  
tranche  
PV

Autre  
projet  
ENR

Années suivantes: nouvelles opérations  
(énergies renouvelables, efficacité énergétique)

# Méthodologie de développement

## 1. PHASE EMERGENCE

### Organisation de réunions publiques

Organisation de la démarche, émergence d'un groupe de travail



## 2. PHASE ANIMATION

### Animation locale autour de deux groupes de travail :

- Recherche de toitures, information sur les systèmes ...
- Choix du modèle juridique, statuts de la société, organisation de la gouvernance

Immatriculation de la société de Centrales villageoises



## 3. PHASE DEVELOPPEMENT

- Volet technique : **Etudes techniques** : structures, faisabilité PV, demandes de raccordement (ENEDIS ex ErDF)
- Volet juridique et financier : **Capitalisation de la société** , montage bancaire , location des toitures ...



## 4. PHASE REALISATION

La **société est propriétaire des panneaux** en toiture, : elle assure la maîtrise d'ouvrage, exploite et vend l'électricité

# Ce qui a été engagé ...

- Le 16 octobre 2017 : Rencontres « **énergies renouvelables participatives** » à Vitrey avec le témoignage de la CC des Crêtes Pré-ardennaises
- 16 décembre 2017 : **Réunion d'information sur l'énergie solaire** à Ognéville : intervention de l'Espace Info Energie, présentation des centrales villageoises ...
- Janvier 2018 : Constitution d'un groupe de travail d'élus et citoyens de plusieurs communes (Haroué, Fraisnes en Saintois, Laloef, Ognéville ...)
- Mars – avril 2018 : 4 réunions publiques dans les communes du pays du Saintois



# Projet de Centrales Villageoises

*Produire des énergies renouvelables ensemble au  
sein d'une société locale citoyenne*

## Réunions publiques d'information

Mardi 13 mars - 18h - Fraisnes-en-Sainctois

Jeudi 29 mars - 18h - Haroué

Jeudi 5 avril - 20h - Diarville

Samedi 7 avril - 10h - Vézelize



# Rôle des collectivités locales dans une centrale villageoise ?

## Communes



- Mise à disposition d'une toiture d'un bâtiment communal (location)
- Prise de participation financière dans la société (part sociales)
- Mise à disposition de salle de réunion, relais de communication auprès des habitants

## Communauté de communes



- Mise à disposition d'une toiture d'un bâtiment communautaire (location)
- Prise de participation financière dans la société (part sociale)
- *Accompagnement de la démarche : ingénierie technique et méthodologique*
- ...

# Exemple : la centrale Villageoise PERLE - Plateau de la Leysse

## Quel est l'objet de la SAS ?

Produire des énergies renouvelables sur le territoire du Plateau de la Leysse (6 communes et 3 800 habitants) – massif des Bauges (73)

## Qui sont les actionnaires fondateurs ?

11 personnes physiques résidant sur le territoire ou à proximité

## Comment fonctionne la SAS ?

- La SAS est représentée par un **président**
- **Conseil de gestion** composé de 7 personnes, pour les prises de décision liées au fonctionnement usuel de la société (admission d'un actionnaire, passation de marchés et contrats, etc.).
- L'**assemblée des actionnaires** se prononce sur les décisions de fond : affectation des bénéfices, modifications statutaires ...



# La centrale Villageoise PERLE

## Quel est le montant d'une action ?

Il est de **100 euros**. Au bout de 5 ans, l'assemblée générale des actionnaires décidera ou non d'attribuer une prime d'émission (c'est-à-dire de modifier le montant nominal de l'action).

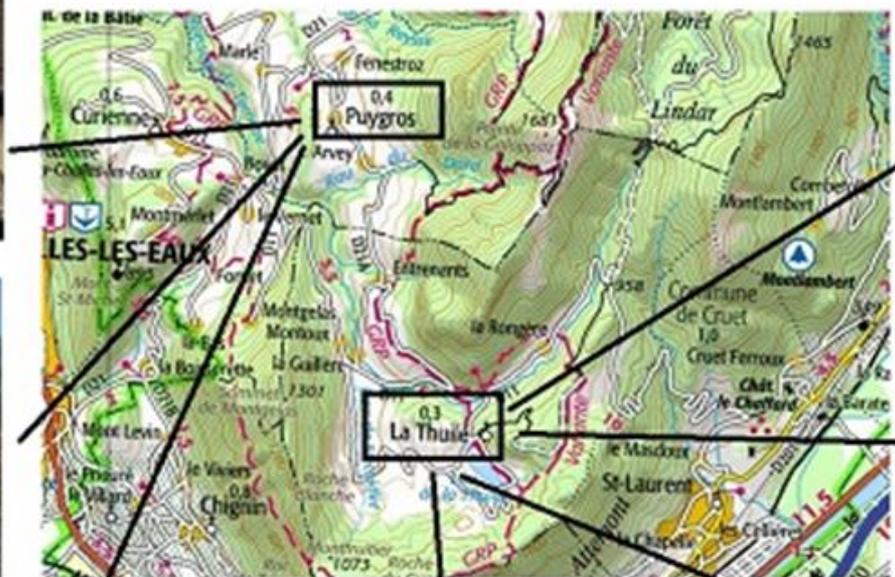
## Quels droits de vote ont les actionnaires ?

La gouvernance est inspirée du modèle coopératif : tout actionnaire possédant entre 1 et 9 actions dispose d'une voix, tout actionnaire possédant au moins 10 actions détient 2 voix.

## Que rapportent les actions ?

**Les dividendes perçus sont proportionnels au capital détenu.**

L'assemblée générale des actionnaires vote chaque année la part de bénéfices qui est affectée en réserves et celle qui est versée sous formes de dividendes aux actionnaires. Les bénéfices dépendent des recettes (vente d'énergie) et des charges (maintenance, assurances, etc.)



### La centrale villageoise en chiffres :

- 7 centrales photovoltaïques
  - Puissance installée 57 kWc
  - Surface des panneaux : 430 m<sup>2</sup>
  - Production : 60 MWh/an
- (équivalent de la consommation énergétique de 20 foyers)

Du 01/10/17 au 30/12/2017	VENTE TOTALE		VENTE AU SURPLUS	
	Tarif c€/kWh		Tarif de vente c€/kWh	Prime à l'investissement €/Wc (répartie sur 5 ans)
	Parallèle au toit ou en toiture terrasse ou « élément architectural* »	Intégré au bâti	Parallèle au toit ou en toiture terrasse ou « élément architectural* »	
Puissance P+Q				
< 3 kWc	18,48	21,48	10	0,39
< 9 kWc	15,71	18,71	10	0,29
< 36 kWc	12,07	-	6	0,19
< 100 kWc	11,36	-	6	0,09

*\*allège, bardage, brise-soleil, mur-rideau, garde-corps, ombrière, pergolas*